

## **Motion sur le programme « Devoirs faits »**

Le programme « Devoirs faits » a été mis en place dans l'ensemble des collèges à l'automne 2017. Il devait permettre à des élèves volontaires de bénéficier d'un temps d'étude accompagné pour réaliser leurs devoirs au sein de l'établissement, en dehors des heures de cours. La prise en charge de ce programme est assurée par des personnels volontaires (assistant.e.s d'éducation, assistant.e.s pédagogique, CPE, services civiques, enseignant.e.s).

Pour permettre la réussite de tou.te.s les élèves et réduire les inégalités, il est en effet primordial de veiller à ce que chacun.e bénéficie d'une aide appropriée pour faire son travail personnel. Néanmoins, le caractère tout à la fois improvisé et imposé de la mise en œuvre de ce programme nous inquiète fortement, pour les raisons suivantes :

- Ce programme met en concurrence les dispositifs qui existent déjà, tels que l'accompagnement personnalisé et la préparation au brevet.
- Pour sa mise en œuvre, les établissements font appel à des jeunes gens en service civique, sous contrat précaire et parfois non formés.
- La mise en place de ce programme constitue une charge de travail conséquente pour la vie scolaire (assistant.e.s d'éducation, assistant.e.s pédagogiques).
- Un tel dispositif nécessiterait une concertation au sein des équipes pédagogiques. Or, celle-ci n'est pas inscrite dans les services et de fait, elle est non rémunérée.
- L'organisation du dispositif peut être un moyen pour les chef.fe.s d'établissement de s'immiscer dans la pédagogie (progression commune des apprentissages), prérogative des enseignant.e.s.

Au titre de l'année 2017-2018, ce sont 76 655 HSE (heures supplémentaires effectives) qui ont été distribuées dans le département, soit l'équivalent de 118 postes (équivalents temps plein ou ETP), en lieu et place de moyens pérennes garantissant la stabilité des équipes pédagogiques. Il s'agit là d'un volume d'heures exorbitant qui ont été l'an passé, de l'aveu même du directeur académique de la Seine-Saint-Denis, « *loin d'être utilisées* ». Toujours selon la DSDEN, 13 000 élèves ont bénéficié du programme (soit, après un rapide calcul, seulement 17,5 % des 74 273 élèves du département l'an dernier). Au titre du seul premier trimestre de l'année 2018-2019, ce sont pas moins de 36 700 HSE qui ont été de nouveau allouées en Seine-Saint-Denis, soit déjà 56 ETP (postes) ! On devine aisément que le volume horaire dédié à l'accompagnement éducatif sera, quant à lui, réduit d'autant, et sans nul doute à peau de chagrin. La catastrophe annoncée est bien en train d'avoir lieu.

Pendant ce temps, les classes d'accueil (UPE2A) et les NSA qui bénéficient aux élèves allophones, les ULIS qui accueillent des élèves relevant du handicap et les dispositifs relais qui luttent contre le décrochage scolaire, ont dû, eux, faire face à une saignée horaire sans précédent (- 5 heures pour les UPE2A / NSA, - 4 heures pour les ULIS, - 8h pour les dispositifs relais, soit au total - 14,5 ETP). En définitive, l'État mégote sur le dos des élèves de Seine-Saint-Denis et a délibérément choisi de privilégier une pure opération de communication ministérielle aux dépens des élèves et des familles les plus fragiles.

Pour toutes ces raisons, nous refusons de mettre en œuvre le programme « Devoirs faits » tant que le montant de l'enveloppe budgétaire de l'accompagnement éducatif n'est pas connu.

*Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Henri Barbusse  
Saint-Denis (93)*